



Direction des affiliés

e-BDS : Le système de Télédéclaration et de Télépaiement de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale

« Cahier des Charges relatif à la réalisation des déclarations des salaires en Mode Echange de Fichiers entre la CNSS et ses Affiliés »

Version 2 / Février 2006

SUIVI DES VERSIONS				
Version	Date	Rédacteur	Commentaires	
1.	Octobre	La CNSS	Version initiale	
1.1	Novembre	La CNSS	Version initiale corrigée	
1.2	Décembre	La CNSS	Version initiale corrigée	
1.3	Janvier	La CNSS	Version initiale corrigée	
1.4	Avril	La CNSS	Version initiale corrigée	
1.5	Septembre 2005	La CNSS	Version initiale mise à jour	
2	Février 2005	La CNSS	Nouvelle version intégrant les nouvelles fonctionnalité du portail (TD complémentaire)	

ETAT DES MISES A JOUR

Chapitre	Motif et nature des mises à jour	Version
IV-3	Correction des règles de contrôle du format et de structure du fichier BDS : - Spécification des numéros d'assurés pour la main d'ouvre occasionnelle. - Correction de la règle 'L' concernant le calcul de B05_N_Nbr_Salaries. - Correction de la règle 'X' concernant le calcul de B03_N_T_Ctr. - Correction de la règle 'y' concernant le calcul de B03_N_T_Ctr. - Correction de la règle 'z' concernant le calcul de B04_S_Ctr. - Suppression de la règle 'aa' car elle redéfinit la règle 'q' concernant le calcul de B05_N_T_Ctr - Suppression de la règle 'bb' car elle redéfinit la règle 'w' concernant le calcul de B05_N_T_Ctr Note: Ces formules ont été précisées correctement dans la description de la structure du fichier BDS présenté dans la paragraphe IV -2.	1.2
IV -4	Règles de contrôle de cohérence du fichier BDS : - Correction de la Correspondance entre les identifiants des informations à transférer (A00_N_Identif_Transfert = B0_N_Identif_Transfert)	1.2
IV -7	Code des erreurs de télédéclarations dans le système e-BDS: - La description de l'erreur présentée par le système e-BDS inclut des suggestions des valeurs correctes prévues par le système. - La description de l'erreur présentée par le système e-BDS inclut, quand cela est appliqué le numéro d'assuré en question.	1.2
IV -2.3	Ajout d'un nouveau code de situation au niveau de l'enregistrement « détails de la déclaration des salaires sur préétablis » : La situation maladie professionnelle est une situation qui doit être codifié 'MP' et doit avoir le rang 8. Les assurés déclarés avec cette situation doivent avoir le nombre de jours et les salaires nuls et bénéficier des Allocations Familiales. Cette situation est identique à la situation Accident de Travail par exemple.	1.3
IV -2.5	Spécification du Format des champs 'L_Nom_Prenom' et L_Num_CIN au niveau de l'enregistrement « Détail déclaration des salaires pour les Entrants» : Le nom, le prénom et le N° de la CIN des salariés entrants doivent être des chaînes alphanumériques. La liste des caractères acceptés est présentée dans le paragraphe IV - 6	1.3
IV -3	Correction des règles de contrôle du format et de structure du fichier BDS: - Le « salaire plafonné » doit être plafonné en fonction du plafond en vigueur à la période à l'exception de la main d'œuvre occasionnelle. - Pour la main d'œuvre occasionnelle (type d'enregistrement 5, Num_assuré) le salaire plafonné doit être inférieure ou égale au salaire réel. - Dans le cas des situations Sorti et Décédé, l'AF à reverser doit être égale à l'AF net à payer.	1.3
IV -4	Règles de contrôle de cohérence du fichier BDS : - Le nom et prénom sont obligatoires dans le cas d'un entrant non occasionnel. - Dans le cas des situations Sorti et Décédé, l'AF à reverser doit être égale à l'AF net à payer.	1.3

IV -7	Code des erreurs de télédéclarations dans le système e-BDS: - Modification du contrôle concernant la fin du fichier de déclaration des salaires: L'erreur du à l'existence de caractères après l'enregistrement "Récap Globale de la DS" dont le code est 'B06' est une erreur non bloquante et est signalée à l'affilié à titre de Warning. - Révision des descriptifs des erreurs.	1.3
IV -4	Correction des règles de contrôle de cohérence du fichier BDS: B04 au lieu de B05 dans la paragraphe suivant: « Dans le cas ou l'affilié n'a aucun entrant à déclarer. Un seul enregistrement de type B05 doit être créé en spécifiant la période, le numéro d'affilié et en mentionnant la valeur' (ie.9 espaces) dans le champ (B05_N_Num_Assure). Les autres informations doivent être égales à Zéro ».	1.4
IV -4	Correction des règles de contrôle de cohérence du fichier BDS : 9 espaces vides au lieu des '000000000' dans le paragraphe : « Dans le cas ou l'affilié n'a aucun entrant à déclarer. Un seul enregistrement de type B04 doit être créé en spécifiant la période, le numéro d'affilié et en mentionnant '00000000' dans le champ B04_ N_Num_Assure. Les autres informations doivent être égales à Zéro si le type est N et égales à des espaces si le type est AN. »	1.4
IV	Description des fichiers BDS: Nom du fichier: DS_numAFF_Periode_EDI a été remplacé par Nom du fichier: DS numAFF Periode	1.4
IV -2	Structure détaillée du fichier BDS : S_Ctr est la somme horizontale des rubriques suivantes : N_Num_Assure, N_Nbr_Jours, N_Sal_Reel, N_Sal_Plaf au lieu de N_Num_Assure, N_Jours_Declares, N_Salaire_Reel, N_Salaire_Plaf.	1.4
IV -3	Correction des règles de contrôle du format et de structure du fichier BDS: Le contrôle sur l'absence d'un salaire et d'un nbr de jours n'est effectif que pour les situations "SO", "MS" et "CS"." Pour les situations maladie « IL », maternité « IT », at, Maladie professionnelle « MP » le salaire peut ne pas être nul.	1.5
IV -3	Correction des règles de contrôle du format et de structure du fichier BDS : Le contrôle sur le salaire par rapport au SMIG en vigueur.	1.5
IV -4	Correction des règles de contrôle de cohérence du fichier BDS: Tout numéro d'immatriculation valide dont le premier chiffre diffère de 1 doit être rejeté par le portail (exclure le cas des occasionnels où le numéro commence par 9 et le cas particuliers d'une déclaration sans numéro N° imma 000000000 »). Est également rejeté le numéro d'immatriculation « 100000000 »	1.5
IV -4	Correction des règles de contrôle de cohérence du fichier BDS : Au niveau des entrants, le numéro de CIN doit être unique dans une TD	1.5
IV -7	Code des erreurs de télédéclarations dans le système e-BDS : Ajout de nouveaux codes d'erreurs relatifs aux nouvelles règles de contrôles incluse dans cette version 1.5 = 1622 / 1642	1.5
I-2	Processus de télédéclaration	2
II-2	Ajout du processus de la TD complémentaire Règles de gestion concernant les TD principales et complémentaires	2
	Description des fichiers BDS	
IV	Présentation des règles de nominations des fichiers BDS complémentaires	2
IV-4	Structure détaillée du fichiers BDS complémentaire	2
IV-4	Règles de contrôle du fichier BDS complémentaire	2
IV-7	Code des erreurs de télédéclarations dans le système e-BDS : Ajout de nouveaux codes d'erreurs relatifs aux nouvelles règles de contrôles incluse dans cette version 2 = 1822 /1152	2

Table des Matières

9 9 9
9 9
9 9
9
11
11
11
11
12
12
13
15
15
17
17
17
18
19
20
20
21
22
24
26
26
27
27
28
29
30
31
31

(6.2. Contrôle syntaxique :	31
7.	Code des erreurs de télédéclarations dans le système e-BDS :	32
8.	Liste des codes ASCII accéptés dans le système e-BDS :	34
V.	Glossaire	36

PRESENTATION GENERALE

Présentation du système de Télédéclaration et du Télépaiement de la CNSS

e-BDS est un portail Internet conçu pour le traitement des télétransmissions des bordereaux de déclarations de salaires des affiliés de la CNSS.

Il est aussi conçu pour supporter les processus de télépaiement entre la CNSS, les affiliés et les banques.

L'objectif du système repose sur la mise à disposition des entreprises et à leurs prestataires éventuels (cabinets d'expertise comptable, fudiciaires, ...) d'une plate-forme d'intermédiation complète et sécurisée garantissant la prise en charge, le traitement et l'acheminement des bordereaux de déclarations de salaires (télé-déclarations) soumises par les utilisateurs du portail à destination de la CNSS, ainsi que la prise en charge de la validation des avis de télépaiements par les utilisateurs du portail, leur acheminement aux organismes bancaires et le traitement de leurs retours.

Processus de télédéclaration

Le système de Télédéclaration concerne les déclarations de salaires en suivant le principe de fonctionnement décrit ci-dessous.

Les utilisateurs du portail (affiliés ou mandataires), une fois qu'ils ont adhéré à la télédéclaration, adressent par liaison Internet sécurisée au portail e-BDS, leurs télé-déclarations soit par échange de fichiers, soit par échange de formulaires informatisés (EFI). Ces fichiers / formulaires sont alors collectés, horodatés dès leur dépôt ou validation et traités. Chaque déclaration fait l'objet d'un traçage précis et constant qui permet à l'utilisateur en se connectant sur le portail WEB de suivre l'évolution du traitement de ses télédéclarations.

Le principe de fonctionnement de la Télédéclaration en mode Echange de Fichier est le suivant :

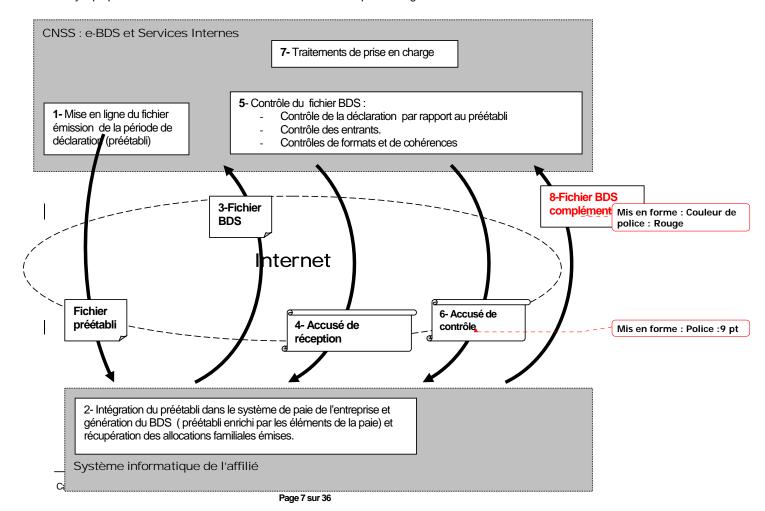
1. Le 15 de chaque mois au maximum, la CNSS met à la disposition des affiliés utilisant le système de télédéclarations, les fichiers préétablis correspondant à la période de télé déclaration prochaine, à fin des les aider à préparer leurs télédéclarations de salaires. Ces derniers sont des fichiers au format normalisé (Voir Description de la norme plus loin)..

Les affiliés peuvent se connecter au système e-BDS, en mode sécurisé et télécharger le fichier préétabli.

2. Dés réception du préétabli, l'affilié peut récupérer automatiquement les allocations familiales émises pour alimenter son système de paie. Il doit ensuite préparer son fichier de déclaration de salaire (Fichier BDS). Ce dernier contient les éléments de la déclaration sous un format normalisé (Voir Description de la norme plus loin). Ce fichier doit être cohérent avec le préétabli émis par la CNSS: l'ensemble des salariés figurant sur le préétabli doit figurer sur la déclaration (les salariés ne faisant plus partie de l'entreprise doivent alors être déclarés comme sortants) et les salariés ne figurant pas dans le préétabli ne doivent pas figurer dans la déclaration sur préétabli (les salariés entrants doivent être déclarés sur le complémentaire en tant qu'entrants).

- 3- Le fichier BDS résultat de ce traitement est ensuite déposé, par l'affilié, sur le portail e-BDS en mode sécurisé.
- 4- L'affilié reçoit par courrier électronique un avis de réception de sa télédéclaration par la CNSS. Cet avis présente un simple constat de dépôt du fichier BDS.
- 5- Dés réception du fichier BDS, le système e-BDS procède au contrôle de la structure et du contenu de ce dernier.
- 6- L'affilié reçoit par courrier électronique un avis de contrôle de sa télédéclaration. Cet avis présente le résultat du contrôle. Dans le cas d'un résultat négatif, l'affilié est appelé à corriger les anomalies détectées par le système et refaire sa télédéclaration.
- 7- A la date limite de déclaration fixée par la CNSS, les fichiers BDS déposés et validés seront pris en compte par la CNSS et feront l'objet d'un ensemble de traitement de prise en charge.
- 8- En cas d'oubli d'un assuré entrant, l'affilié peut produire un fichier BDS complémentaire et le déposer sur le portail e-BDS en mode sécurisé.
- 9- Le processus de réception , de contrôle et de prise en compte d'un fichier BDS complémentaire sont similaires aux processus N°4, 6 et 7 décrits ci-dessus. Le fichier de BDS complémentaire est pris en compte par la CNSS a la date d'exigibilité de la période de déclaration en cours.

Le synoptique ci-dessous résume les circuits de télédéclaration par échange de fichiers :



Présentation du présent cahier de charges

Le présent document est destiné aux entreprises et à leurs prestataires éventuels (sociétés éditrices de logiciels de paie, cabinets d'expertise comptable, fudiciaires...) qui souhaitent utiliser le système e-BDS.

Ce guide présente les normes et les règles nécessaires pour la préparation des fichiers de déclarations de salaire.

La section 2 présente les règles générales de la télédéclaration (périodicité d'émission des préétablis et du dépôt des télédéclarations)

La section 3 présente la structure et le format des fichiers préétablis émis par la CNSS à destination des affiliés.

La section 4 présente la structure et le format des fichiers BDS qui doivent être générés par les affiliés et déposés via le système e-BDS.

La section 5 contient un glossaire.

PS: Ce document est un guide d'utilisation des fichiers préétablis et de préparation des fichiers BDS et ne présente pas les circuits et les pré-requis d'échanges de ces fichiers. En effet, l'utilisation du système de Télédéclaration fait l'objet d'un autre document.

II. LES REGLES GENERALES

1. Règles de gestion des périodes de télédéclarations:

Les périodes de télédéclarations respectent les mêmes règles fixées par la CNSS pour le régime de déclarations sociales.

Nous rappelons ci-dessous quelques règles en précisant celles liées au système de télédéclaration e-BDS.

- Une période de télédéclaration correspond à un mois calendaire (Ex: télédéclaration de la période 200301 est la Télédéclaration du mois de janvier 2003).
- Une télédéclaration concerne un et un seul affilié et une période.
- Les déclarations se font par période (mensuellement).
- Le portail ne gère pas l'ordre chronologique des déclarations par période :
 - L'affilié ne peut déclarer pour une période que si le préétabli de cette période est disponible sur le portail. En règle générale, le préétabli d'une période relative à un mois X est disponible à partir du 15 du mois X. Toutefois, la pratique a montré que les déclarations d'un mois X ne seront transmis es par les affiliés qu'à partir du 1 du mois suivant (X+1).
 - L'affilié peut déclarer pour une période antérieure à la période relative à la date en cours (déclaration de Janvier 2003 en Mars 2003).
 - L affilié peut déclarer pendant une période, alors que les périodes antérieures n'ont pas été transmises à la CNSS. Exemple: la déclaration du mois de février peut être transmise sans que la déclaration du mois de janvier ne soit encore transmise (non déposée, en préparation, en validation).

Règles de gestion concernant les TD principales et complémentaires

- La Télédéclaration Principale :
 - Une télédéclaration principale est la première télédéclaration transmise, via le portail, par l'affilié pour une période donnée.
 - Le fichier BDS concernant une télédéclaration principale peut contenir des lignes d'assurés existants, entrants ou occasionnels.
- La Télédéclaration complémentaire :
 - Une télédéclaration complémentaire est une télédéclaration contenant un complément d'informations par rapport à la télédéclaration principale transmise via le portail. Elle peut être transmise vers le portail dans le cas où l'affilié veut compléter sa télédéclaration et que la télédéclaration principale a été déjà transférée vers le SI de la CNSS.
 - Le fichier BDS concernant une télédéclaration complémentaire ne peut contenir que des lignes d'assurés entrants.

3. Règles de gestion concernant les préétablis émis par le SI de la CNSS

- Le 15 de chaque mois au maximum, le SI de la CNSS se charge du transfert des fichiers, correspondants aux préétablis du mois en cours et concernant seulement les affiliés adhérents au service de télédéclaration via e-BDS, vers le portail e-BDS.
- Un fichier préétabli correspond à une période et à un affilié.

- Chaque mois, la CNSS procède à la prise en charge des déclarations des salaires saisis dans le mois (ces déclarations peuvent concerner une ou plusieurs périodes) et la génération d'un fichier préétabli contenant l'ensemble des assurés reconnus comme étant des employés de l'affilié. Ce fichier représente la situation figée de la période d'émission. Pour un affilié adhérant au service télédéclaration, le SI de la CNSS génère chaque mois un et un seul fichier préétabli vers le portail e-BDS.
- Le fichier préétabli concernant une période BDS sera supprimé du portail e-BDS dans les cas suivants :
 - Le BDS concernant cette période a été transmis et validé par l'affilié sur le portail et transféré vers les services Internes de la CNSS pour sa prise en charge.
 - Le BDS concernant cette période n'a pas été transmis ou validé par l'affilié depuis plus de 6 mois. En effet une politique de purge des préétablis sera définie à fin de supprimer, du portail, les préétablis qui n'ont pas été utilisés par les affiliés pour télédéclarer pendant une durée dépassant 6 mois.
- Trois mois après la date de disponibilité d'un préétabli, si l'affilié ne procède pas à la télé-déclaration, le service de télédéclaration lui sera résilié et par conséquent, le portail ne chargera plus les fichiers préétablis le concernant.

III. DESCRIPTION DES FICHIERS PREETABLIS

Les fichiers préétablis sont des fichiers plats (fichier structuré avec longueur fixe et extension .txt) créés par les services internes de la CNSS et ayant les caractéristiques suivantes :

- extension : TXT
- nom: AFFEBDS_numAFF_Periode (« numAFF » est le numéro d'affiliation de l'entreprise et « Période » st la période de télédéclaration).

Le fichier préétabli est constitué de 4 types d'enregistrements dont les Formats diffèrent. Les enregistrements sont tous de longueur fixe (260 caractères limités par un retour à la ligne dont le code ASCII EST '10') et leur structure est présentée ci-dessous.

1. Synoptique d'un fichier préétabli

Enregistrement décrivant la « Nature du fichier » :

'A00'. (Référence structurée), 'A0', Zone réservée.....

Enregistrement décrivant l' « Entête Globale de l'émission» :

A01'. Num Affilie. Période. Raison Sociale. Activite. Adresse . Ville. Code Postal. Code Agence. Date Emission. Date Exia.

Enregistrements décrivant « les assurés» :

A02. Num Affilie. Période. Num Assure. Nom Prenom. Enfants. AF A Paver. AF A Deduire. AF Net A Paver. filler

. .

A02. Num Affilie. Période. Num Assure. Nom Prenom. Enfants. AF A Paver. AF A Deduire. AF Net A Paver. filler

Enregistrements décrivant le « Récapitulatif de l'Emission» :

A03, Num_Affilie, Période, Nbr_Salaries, T_Enfants, T_AF_A_Payer, T_AF_A_Deduire, T_AF_Net_A_Payer, T_Num_Imma,filler

2. Structure détaillée du fichier préétabli

Vocabulaire:

N : Valeur numérique.

AN: Valeur alphanumérique

1.1. Enregistrement type 1 « nature du fichier communiqué »

Nom	Désignation	Type(Longueur)

L_Type_ Enreg	Type Enregistrement « Réservé».	AN(3)
	Valeur = 'A00'.	
N_Identif_Transfert	Identifiant des informations à transférer	N(14)
	(référence structurée)	
L_Cat	Catégorie des informations à transférer.	AN(2)
	Valeur = 'A0'	
L_filler	Zone réservée initialisée à des « espaces »	241

1.2. Enregistrement type 2 « Entête Globale de l'émission» :

Nom	Désignation	Type (Longueur)
L_Type_ Enreg	Type Enregistrement « Entête Globale de l'émission».	AN(3)
	Valeur = 'A01'.	
N_Num_Affilie	Numéro d'affiliation de l'entreprise.	N(7)
L_Période	Année et Mois de la déclaration (AAAAMM)	N(6)
L_Raison_Sociale	Raison Sociale de l'affilié	AN(40)
L_Activité	Activité de l'affilié	AN(40)
L_Adresse	Adresse de l'affilié	AN(120)
L_Ville	Ville de l'affilié	AN(20)
C_Code_Postal	Code Postal	AN(6)
C_Code_Agence	Code de l'agence CNSS	N(2)
D_Date_Emission	Date de l'émission (AAAAMMJJ)	N(8)
D_Date_Exig	Date limite de retour des BDS et de paiement des cotisations. (AAAAMMJJ)	N(8)

1.3. Enregistrement type 3 « Détail Emission»

Nom	Désignation	Type(Longueur)
L_Type_ Enreg	Type Enregistrement « Détail Emission».	AN(3)
	Valeur = 'A02'.	

N_Num_Affilie	Numéro d'affiliation de l'entreprise.	N(7)
L_Période	Année et Mois de la déclaration (AAAAMM)	N(6)
N_Num_Assure	Numéro d'immatriculation de l'assuré	N(9)
L_Nom_Prenom	Nom et prénom de l'assuré	AN(60)
N_Enfants	Nombre des enfants donnant droit aux allocations familiales.	N(2)
N_AF_A_Payer	Montant des allocations familiales dues au titre du mois, à payer. (en centimes)	N(6)
N_AF_A_Deduire	Montant des allocations familiales perçues antérieurement en trop, à déduire du montant à payer. (en centimes)	N(6)
N_AF_Net_A_Payer	Montant des allocations familiales net à payer . (en centimes)	N(6)
L_filler	Zone réservée initialisée à des « espaces »	AN(155)

1.4. Enregistrement type 4 « Récapitulatif de l'Emission»

Nom	Désignation	Type(Longueur)
L_Type_ Enreg	Type Enregistrement « Récap de l'Emission».	AN(3)
	Valeur = 'A03'.	
N_Num_Affilie	Numéro d'affiliation de l'entreprise.	N(7)
L_Période	Année et Mois de la déclaration. (AAAAMM)	N(6)
N_Nbr_Salaries	Nombre des salariés.	N(6)
N_T_Enfants	Total des enfants donnant droit aux allocations familiales.	N(6)
N_T_AF_A_Payer	Total des montants des allocations familiales dues au titre du mois, à payer. (en centimes)	N(12)
N_T_AF_A_Deduire	Total des montants des allocations familiales perçu antérieurement en trop, à déduire du montant à payer. (en centimes)	N(12)
N_T_AF_Net_A_Payer	Total des montants des allocations familiales net à payer. (en centimes)	N(12)
N_T_Num_Imma	Total des numéros d'immatriculations	N(15)
L_filler	Zone réservée initialisée à des « espaces »	AN(181)

- Le fichier « préétabli est trié par :
 - o Le champ L_Type_Enreg croissant.
 - Pour les enregistrements de type « Détail émission » , les lignes sont triées par N_Num_Assure croissant.
- Si un affilié n'a pas d'assurés déclarés dans les périodes précédentes (EX: Nouvelle affiliation), le fichier préétabli sera généré aussi en respectant la même structure.

IV. DESCRIPTION DES FICHIERS BDS

Le fichier BDS transmis en mode échange de fichier sur le portail e-BDS est un fichier plat (de type texte ou autre) généré par l'affilié via son système interne et déposé, par l'utilisateur de l'affilié via le système e-BDS.

- Type du fichier: Fichier Texte lisible à partir d'un éditeur de texte standard.
- Extension du fichier : .txt
- Nom du fichier de la déclaration principale : DS_[numAFF]_[Periode] ([numAFF] est le numéro d'affiliation de l'entreprise et [Période] est la période de télédéclaration.
 Format : DS_NNNNNN_MMAAAA).
- Nom du fichier de la déclaration principale: DSC[N]_[numAFF]_[Période] / Format: DSCN_NNNNNNN_MMAAAA. Ou N le Numéro de séquence de la complémentaire(de 1 à 9). ex: si un affilié dépose deux complémentaires dans la même période:
 - o **DSC1_ numAFF_Periode :** fichier de la 1 ère déclaration complémentaire
 - o **DSC2** numAFF_Periode fichier de la 2^{ème} ère déclaration complémentaire

Le fichier BDS est constitué de 7 types d'enregistrements dont les Formats diffèrent. Les enregistrements sont tous de longueur fixe (260 caractères limités par un retour à la ligne dont le code ASCII EST '10') et leur structure est présentée ci-dessous.

Ce fichier sera renommé, par le portail et transféré sans modification de son contenu aux services internes de la CNSS.

1. Synoptique du fichier BDS

Enregistrement décrivant la « Nature du fichier communiqué »:

'B00'. (référence structurée), 'B0', Zone réservée.

Enregistrement décrivant la « Entête Globale de la déclaration» :

B01', Num Affilie, Période, Raison Sociale, Activite, Adresse 1, Adresse 2, Adresse 3, Ville, Code Postal, Code Agence, Date Emission, Date Exig

Enregistrement décrivant le « Détail de la déclaration des salaires sur préétabli»:

B02, Num_Affilie, Période, Num_Assure, Nom_Prenom, Enfants, AF_A_Payer, AF_A_Deduire, AF_Net_A_Payer, AF_A_Reverser, Jours_Declares, Salaire_Reel, Salaire_Plaf, Situation, Ctr, filler

. .

B02, Num_Affilie, Période, Num_Assure, Nom_Prenom, Enfants, AF_A_Payer, AF_A_Deduire, AF_Net_A_Payer, AF_A_Reverser, Jours_Declares, Salaire_Reel, Salaire_Plaf, Situation, Ctr, filler

Enregistrement décrivant le « Récapitulatif de la déclaration des salaires sur préétabli»:

B03, Num_Affilie, Période,Nbr_Salaries,T_Enfants,T_AF_A_Payer,T_AF_A_Deduire,T_AF_Net_A_Payer,T_Num_Imma, T_AF_A_Reverser, T_Jours_Declares, T_Salaire_Reel, T_Salaire_Plaf,T_Salaire_Plaf,T_Ctr,filler

Enregistrement décrivant le « Détail de la déclaration des salaires pour les Entrants»:

B04, Num_Affilie ,Période,Num_Assure,Nom_Prenom,Num_CIN,Nbr_Jours,Sal_Reel,Sal_Plaf,Ctr,filler

. .

B04, Num_Affilie ,Période,Num_Assure,Nom_Prenom,Num_CIN,Nbr_Jours,Sal_Reel,Sal_Plaf,Ctr,filler

Enregistrement décrivant le « Récapitulatif de la déclaration des salaires entrants».

B05, Num_Affilie, Période, Nbr_Salaries, T_Num_Imma, T_Jours_Declares, T_Salaire_Reel, T_Salaire_Plaf, T_Ctr, filler

Cabier des Charges relatif à la réalisation des déclarations des salaires en Mode Echange de Fichier entre la CNSS et ses Affiliés

Enregistrement décrivant le « Récapitulatif Globale de la déclaration des salaires» :

B06, N_Num_Affilie, Période, Nbr_Salaries, T_Num_Infragratif subsers, T_Salaire_Reel, T_Salaire_Plaf, T_Ctr, filler

2. Structure détaillée du fichier BDS principal

2.1. Enregistrement type 1 « Nature du fichier communiqué »

Nom	Désignation	Type(Longueur)
L_Type_ Enreg	Type Enregistrement « Réservé».	AN(3)
	Valeur = 'B00'.	
N_Identif_Transfert	Identifiant des informations à transférer (Cette valeur doit être identique à celle émise par la CNSS)	N(14)
L_Cat	Catégorie des informations à transférer.	AN(2)
	Valeur = 'B0'	
L_filler	Zone réservée initialisée à des « espaces »	AN(241)

Cet enregistrement doit être le même que l'enregistrement "A00" du préétabli sauf pour la valeur du type d'enregistrement qui sera égale à "B00" au lieu de "A00" et pour la catégorie des informations à transférer qui sera égale à "B0" au lieu de "A0".

2.2. Enregistrement type 2 « Entête Globale de la déclaration»

Nom	Désignation	Type(Longueur)
L_Type_ Enreg	Type Enregistrement « Entête Globale de la déclaration». Valeur = 'B01'.	AN(3)
AL AL ACCIO	13.33.	N/(7)
N_Num_Affilie	Numéro d'affiliation de l'entreprise.	N(7)
L_Période	Mois et Année de la déclaration (AAAAMM)	N(6)
L_Raison_Sociale	Raison Sociale de l'affilié	N(40)
L_Activité	Activité de l'affilié	AN(40)
L_Adresse	Adresse de l'affilié	N(120)
L_Ville	Ville de l'affilié	N(20)
C_Code_Postal	Code Postal	N(6)
C_Code_Agence	Code de l'agence	N(2)
D_Date_Emission	Date de l'émission (AAAAMMJJ)	N(8)

D_Date_Exig	Date limite de retour des BDS et de paiement	N(8)
	des cotisations (AAAAMMJJ)	

Cet enregistrement doit être le même que l'enregistrement A01 du préétabli sauf pour la valeur du type d'enregistrement qui sera égale à B01 au lieu de A01.

2.3. Enregistrement type 3 « Détail de la déclaration des salaires sur préétabli»

Nom	Désignation	Type(Longueur)
L_Type_ Enreg	Type Enregistrement « Détail de la déclaration des salaires sur préétabli».	AN(3)
	Valeur = 'B02'.	
N_Num_Affilie	Numéro d'affiliation de l'entreprise.	N(7)
L_Période	Mois et Année de la déclaration (AAAAMM)	N(6)
N_Num_Assure	Numéro d'immatriculation de l'assuré	N(9)
L_Nom_Prenom	Nom et prénom de l'assuré	AN(60)
N_Enfants	Nombre des enfants donnant droit aux allocations familiales.	N(2)
N_AF_A_Payer	Montant des allocations familiales dues au titre du mois, à payer. (en centimes)	N(6)
N_AF_A_Deduire	Montant des allocations familiales perçues antérieurement en trop, à déduire du montant à payer. (en centimes)	N(6)
N_AF_Net_A_Payer	Montant des allocations familiales net à payer. (en centimes)	N(6)
N_AF_A_Reverser	_A_Reverser	
N_Jours_Declares	Nombre de jours déclarés.	N(2)
N_Salaire_Reel	Salaire réel déclaré. (en centimes)	N(13)
N_Salaire_Plaf	Salaire déclaré dans la limite du plafond. (en centimes)	N(9)
L_Situation	Situation de l'assuré.	N(2)
	SO= SOrtant, DE = DEcédé, IT = maTernité, IL = maLadie, AT = Accident de Travail, CS = Congé Sans salaire, MS = Maintenu Sans Salaire, MP= Maladie Professionnelle	
S_Ctr	Somme horizontale des rubriques suivantes :	N(19)

	N_Num_Assure,	
	N_AF_A_Reverser, N_Jours_Declares,	
	N_Salaire_Reel,	
	N_Salaire_Plaf,	
	Le Rang de la situation (0 : non renseigné, 1 : SO, 2 : DE, 3 : IT, 4 : IL, 5 : AT, 6 : CS, 7 : MS, 8 : MP).	
L_filler	Zone réservée initialisée à des « espaces »	AN(104)

2.4. Enregistrement type 4 « Récapitulatif de la déclaration des salaires sur préétabli»

Nom	Désignation	Type(Longueur
L_Type_ Enreg	Type Enregistrement « Récap de la déclaration des salaires sur préétabli». Valeur = 'B03'.	AN(3)
	valeul – bos.	
N_Num_Affilie	Numéro d'affiliation de l'entreprise.	N(7)
L_Période	Mois et Année de la déclaration (AAAAMM)	N(6)
N_Nbr_Salaries	Nombre des salariés.	N(6)
N_T_Enfants	Total des enfants donnant droit aux allocations familiales.	N(6)
N_T_AF_A_Payer	Total des montants des allocations familiales dues au titre du mois, à payer. (en centimes)	N(12)
N_T_AF_A_Deduire	Total des montants des allocations familiales perçu antérieurement en trop, à déduire du montant à payer. (en centimes)	N(12)
N_T_AF_Net_A_Payer	Total des montants des allocations familiales net à payer. (en centimes)	N(12)
N_T_Num_Imma	Total des numéros d'immatriculations	N(15)
N_T_AF_A_Reverser	Total des montants des allocations familiales à reverser. (en centimes)	N(12)
N_T_Jours_Declares	Total des jours déclarés.	N(6)
N_T_Salaire_Reel	Total des salaires réels déclarés. (en centimes)	N(15)
N_T_Salaire_Plaf	Total des salaires déclarés dans la limite du plafond. (en centimes)	N(13)

N_T_Ctr	Somme des Contrôles Horizontaux Déclarés.	N(19)
L_filler	Zone initialisée à des « espaces »	AN(116)

2.5. Enregistrement type 5 « Détail déclaration des salaires pour les Entrants»

Nom	Désignation	Type (Longueur)
L_Type_ Enreg	Type Enregistrement « Détail déclaration des salaires pour les Entrants». Valeur = 'B04'.	AN(3)
	valeul = 604.	
N_Num_Affilie	Numéro d'affiliation de l'entreprise.	N(7)
L_Période	Mois et Année de la déclaration (AAAAMM)	N(6)
N_Num_Assure	Numéro d'immatriculation de l'assuré	N(9)
L_Nom_Prenom	Nom et prénom de l'assuré.	AN(60) (voir IV.6)
L_Num_CIN	N° de la Carte d'Identité Nationale de l'assuré. Obligatoire dans le cas ou le numéro d'assuré n'est pas fourni.	AN(8)
N_Nbr_Jours	Le nombre de jours travaillé par l'assuré.	N(2)
N_Sal_Reel	Le salaire brut réel non plafonné.	N(13)
N_Sal_Plaf	Le salaire plafonné.	N(9)
S_Ctr	Somme horizontale des rubriques suivantes :	N(19)
	N_Num_Assure, N_Jours_Declares, N_Salaire_Reel, N_Salaire_Plaf.	
L_filler	Zone initialisée à des « espaces »	AN(124)

2.6. Enregistrement type 6 « Récap de la déclaration des salaires entrants»

Nom	Désignation	Type (Longueur)
L_Type_ Enreg	Type Enregistrement « Récap de la déclaration des salaires entrants». Valeur = 'B05'.	AN(3)
N_Num_Affilie	Numéro d'affiliation de l'entreprise.	N(7)
L_Période	Mois et Année de la déclaration (AAAAMM)	N(6)

N_Nbr_Salaries	Nombre des salariés entrants.	N(6)
N_T_Num_Imma	Total des numéros d'immatriculations.	N(15)
N_T_Jours_Declares	Total des jours déclarés.	N(6)
N_T_Salaire_Reel	Total des salaires réels déclarés.	N(15)
N_T_Salaire_Plaf	Total des salaires déclarés dans la limite du plafond.	N(13)
N_T_Ctr	Somme des Contrôles Horizontaux Déclarés.	N(19)
L_filler	Zone initialisée à des « espaces »	AN(170)

Nom	Désignation	Type(Longuer)
L_Type_ Enreg	Type Enregistrement « Récap Globale de la déclaration des salaires». Valeur = 'B06'.	AN(3)
N_Num_Affilie	Numéro d'affiliation de l'entreprise.	N(7)
L_Période	Mois et Année de la déclaration (AAAAMM)	N(6)
N_Nbr_Salaries	Nombre des salariés (entrants + existants).	N(6)
N_T_Num_Imma	Total des numéros d'immatriculations	N(15)
N_T_Jours_Declares	Total des jours déclarés (entrants + existants).	N(6)
N_T_Salaire_Reel	Total des salaires réels déclarés (entrants + existants)	N(15)
N_T_Salaire_Plaf	Total des salaires déclarés dans la limite du plafond (entrants + existants)	N(13)
N_T_Ctr	Somme des Contrôles Horizontaux Déclarés.	N(19)
L_filler	Zone initialisée à des « espaces »	AN(170)

3. Règles de Contrôle du Format et de structure du fichier BDS principal

- Le fichier « déclaration des salaires » doit être trié par :
 - Le champ L_Type_Enreg croissant.
 - Pour les enregistrements de type « Détail déclaration des salaires sur préétabli » et de type « Détail déclaration des salaires pour les entrants » trier par N_Num_Assure croissant.
 - Le contenu d'un fichier BDS ne peut pas être vide. Tous les types d'enregistrements doivent exister, même quand il n'y a pas d'informations à déclarer (ex : Nouvelle affiliation).
 - Un fichier BDS transmis sur le portail en mode EDI doit être un fichier conforme au format exigé par le portail (extension doc, txt ou sans, structure conforme, ect..)
 - Le nombre de jours (B02_N_Jours_Declares) doit être inférieur ou égal à 26.
 - Le code situation (B02_L_Situation) doit appartenir à la liste des valeurs « situation » : « » , « SO », « DE », « IT », « IL », « AT », « CS », « MS » , « MP ».
 - Le « salaire plafonné » doit être plafonné en fonction du plafond en vigueur à la période à l'exception de la main d'œuvre occasionnelle.
 - Le salaire plafonné doit être inférieur ou égal au salaire réel.
 - Pour les situations « CS » et « MS » le nombre de jours et les salaires réels et plafonnés doivent être nuls.
 - Pour la situation « » le nombre de jours et les salaires réels et plafonnés doivent être renseignés.
 - Si le salarié a travaillé normalement, la présence du nombre de jours et du salaire est obligatoire pour les enregistrements de type 3 et 4 et dans ce cas particulier le nombre de jours doit être inférieur ou égal à 26 et supérieur à zéro.
 - Le contrôle sur le salaire prend en compte la valeur du SMIG en vigueur et le nombre de jours travaillés. En effet, si le salaire est inférieur au SMIG au prorata du nombre de jours déclaré -1, le portail doit signaler une erreur non bloquante .Exemples :
 - si le nombre de jours déclarés est 26, alors le salaire doit être supérieur strictement au (SMIG/26) * 25 en vigueur.
 - si le nombre de jour déclaré est 13, alors le salaire déclaré doit être supérieur strictement au SMIG/ 26 * 12. De manière général si n est le nombre de jours déclarés le salaire doit être supérieur strictement au SMIG en vigueur/26*(n-1).

La valeur du SMIG peut changer d'un mois à l'autre. Le portail gère les valeurs du SMIG applicables pour chaque date d'effet. Le contrôle d'une TD se fait par rapport au SMIG applicable de la période de TD. La valeur applicable à la publication de ce document (septembre 2005) est de l'ordre de 184184 centimes pour 26 jours travaillés.

 Pour la main d'œuvre occasionnelle (type d'enregistrement 5, Num_assuré) seul le salaire global est déclaré sans nombre de jours ni numéro d'immatriculation et le salaire plafonné doit être inférieur ou égale au salaire réel.

- Contrôler les totaux horizontaux en reproduisant les calculs sur le portail et comparer les résultats avec le champ Contrôle.
- Contrôler les totaux verticaux. Les contrôles de cohérence entre les détails et les enregistrements récapitulatifs doivent se faire et être valides pour ne pas procéder au rejet :
 - a. B03_N_Nbr_Salaries = le nombre des enregistrements de type « Détail de la déclaration des salaires sur préétabli » (L_Type_Enreg = 'B02').
 - b. B03_N_T_Enfants = Somme(B02_N_Enfants)
 - c. B03_N_T_AF_A_Payer = Somme(B02_N_AF_A_Payer)
 - d. B03 N_T_AF_A_Deduire = Somme(B02_N_AF_A_Deduire)
 - e. B03_N_T_AF_Net_A_Payer = Somme(B02_N_AF_Net_A_Payer)
 - f. B03_N_T_Num_Imma = Somme(B02_N_Num_Imma)
 - g. B03_N_T_AF_A_Reverser = Somme(B02_N_AF_A_Reverser)
 - h. B03_N_T_Jours_Declares = Somme(B02_N_Jours_Declares)
 - i. B03_N_T_Salaire_Reel = Somme(B02_N_Salaire_Reel)
 - j. B03 N_T_Salaire_Plaf = Somme(B02 N_Salaire_Plaf)
 - k. B03_N_T_Ctr = Somme(B02_S_Ctr)
 - I. B05_N_Nbr_Salaries = le nombre des enregistrements de type « Détail de la déclaration des salaires pour les Entrants » (L_Type_Enreg = 'B04') ou égal à 0 si aucun entrant n'est déclaré (un enregistrement de type B04 existe et contient des valeurs nulles)
 - m. B05_N_T_Num_Imma = Somme(B04_N_Num_Imma)
 - n. B05_N_T_Jours_Declares = Somme(B04_N_Jours_Declares)
 - o. B05_N_T_Salaire_Reel = Somme(B04_N_Salaire_Reel)
 - p. B05_N_T_Salaire_Plaf = Somme(B04_N_Salaire_Plaf)
 - q. $B05_N_T_Ctr = Somme(B04_S_Ctr)$
 - r. B06_N_Nbr_Salaries = B03_N_Nbr_Salaries + B05_N_Nbr_Salaries
 - s. B06_N_T_Num_lmma = B03_N_T_Num_lmma + B05_ N_ T_Num_lmma
 - t. B06_N_T_Jours_Declares = B03_N_T_Jours_Declares B05_N_T_Jours_Declares
 - u. B06_N_T_Salaire_Reel = B03_N_T_Salaire_Reel + B05_N_T_Salaire_Reel
 - v. B06_N_T_Salaire_Plaf = B03_N_T_Salaire_Plaf + B05_N_T_Salaire_Plaf
 - w. $B06_N_T_Ctr = B03_N_T_Ctr + B05_N_T_Ctr$
 - x. B02_S_Ctr = B02_N_Num_Assure + B02_N_AF_A_Reverser + B02_N_Jours_Declares + B02_N_Salaire_Reel + B02_N_Salaire_Plaf + Rang de (B02_L_Situation)
 - y. B03_N_T_Ctr = Somme(B02_S_Ctr)
 - z. B04_S_Ctr = B04_N_Num_Assure + B04_N_Jours_Declares + B04_N_Salaire_Reel + B04_N_Salaire_Plaf

4. Règles de contrôle de cohérence du fichier BDS principal

- Le BDS ne doit pas contenir des doublons pour un numéro d'immatriculé. Ce contrôle ne s'applique pas aux n° d'immatriculés vides ou égales à 0 contenus dans les enregistrements de type 5 (Salariés entrants).
- Au niveau des entrants, le numéro de CIN doit être unique dans une TD. Le contrôle d'unicité se fait en supprimant les espaces et ne tient pas compte des minuscules et majuscules. Exemple des déclarations de salaires effectué pour des entrants sans numéros d'immatriculation à la CNSS et avec les deux Numéro de CIN suivants doivent être considérer comme des déclarations doubles (L 345 678 et l345678)
- La période du BDS doit être unique dans le fichier BDS et doit être égale à la période du BDS qui a été choisie par l'utilisateur pour cette déclaration (l'utilisateur choisi d'abord la période avant de déposer son fichier BDS).
- Le contrôle du numéro d'affilié (N_Num_Affilie) se fait uniquement pour les déclarations en mode EDI:
 - C1: Par les algorithmes suivants: (contrôle à faire au niveau de l'inscription)

Le numéro d'affilié est composé de 7 chiffres (C1,C2,C3,C4,C5,C6,C7)

Il faut calculer (C2+C4+C6) X 2+C1+C3+C5 = un nombre composé de deux chiffres.

On ne garde que le chiffre des unités. Si ce chiffre est égal à zéro alors la clé C9 prend la valeur. Sinon on retranche ce chiffre des unités de 10 pour avoir le chiffre de contrôle : C7

Exemple:

1773341

14+6+8 = 28

1+7+3 = 11

 $28+11 = 39 \, donc \, 9$

Le dernier chiffre devrait être égal à 10-9=1

Le numéro d'affilié proposé est donc exact puisque 1 est égal au dernier chiffre du numéro d'affilié.

- C2: Le numéro d'affilié doit être unique dans le fichier BDS et doit être égal au numéro d 'affilié du compte affilié pour lequel cette déclaration est déposée sur le portail.
- Le contrôle du numéro d'immatriculation se fait uniquement pour les entrants (B05_ N_Num_Assure). En effet, le contrôle des numéros d'immatriculation dans le cas des assurés est géré par le contrôle global de conformité du BDS par rapport au préétabli (Ce contrôle est présenté dans la suite de ce document).

Pour les assurés entrants, il faut respecter les règles suivantes :

- Le numéro d'immatriculation doit être accepté sans aucun contrôle s'il est égal à 000000000 (salarié sans numéro). Dans ce cas le nom, le prénom et le Numéro de la carte d'identité personnelle (CIN) du salarié doit être fourni. Le système e-BDS averti l'utilisateur à fin de donner des numéros d'immatriculation corrects. L'utilisateur peut annuler les données transmises à fin de corriger les erreurs ou les confirmer (Cas des salariés n'ayant pas encore obtenu leurs numéros d'immatriculation). Dans ce dernier cas, le fichier BDS est transféré à la CNSS qui se chargera du redressement des erreurs en relation directe avec l'affilié.
- Le numéro d'immatriculation « 999999999 » doit être accepté (main d'œuvre occasionnelle)
- Dans le cas ou l'affilié n'a aucun entrant à déclarer. Un seul enregistrement de type B04 doit être créé en spécifiant la période, le numéro d'affilié et en mentionnant 9 espaces vides 'dans le champ B04_ N_Num_Assure. Les autres informations doivent être égales à Zéro si le type est N et égales à des espaces si le type est AN.
- Si le numéro d'immatriculation est différent des cas cités ci-dessus, alors le contrôle du numéro d'immatriculation se base sur régles suivantes :
 - Le premier chiffre doit être égale à 1
 - Le numéro doit respecter les algorithmes suivants :

Le numéro d'immatriculation est composé de 9 chiffres (C1,C2,C3,C4,C5,C6,C7,C8,C9)

Il faut calculer (C2+C4+C6+C8)*2+C3+C5+C7 = un nombre composé de deux chiffres

On ne garde que le chiffre des unités. Si ce chiffre est égal à zéro alors la clé C9 prend la valeur. Sinon on retranche ce chiffre des unités de 10 pour avoir le chiffre de contrôle : C9

Exemple:

168764721

12+14+8+4 = 38 8+6+7 = 2138+21 = 59 donc 9

Le dernier chiffre devrait être égal à 10 - 9 = 1

Le numéro d'immatriculation proposé est donc juste puisque 1 est égal au dernier chiffre du numéro d'immatriculation.

Une exception est faite par rapport à cette règle, elle concerne le numéro d'immatriculation « 100000000 » qui n'est pas accepté par le portail.

■ Le contrôle de non-conformité des lignes par rapport au préétabli concerne uniquement les déclarations de salaires dans les enregistrements de type 1, 2, 3 et 4. Pour une période et un affilié donnés, ce contrôle permet de vérifier la conformité exacte des immatriculés dans le préétabli émis par la CNSS et le BDS transmis par l'affilié via le portail e-BDS ainsi que la conformité des montants des AF reversés par l'affilié par rapport à ceux alloués par la CNSS.

Le fichier de déclaration doit contenir l'ensemble des informations du fichier émission enrichi par les informations suivantes : AF à reverser, Nombre de jours déclarés, Salaire réel déclaré, Salaire plafonné déclaré, Situation.

Les contrôles qui doivent être fait dans ce cadre sont :

- Correspondance entre les identifiants des informations à transférer (A00_N_Identif_Transfert = B0_N_Identif_Transfert)
- Correspondance de la concaténation de tous les champs en commun des enregistrements A02. B02 A03. et N.B. B02_5 A02_* B03_* A03 * et B02_* = N_Num_Affilie + L_Période + N_Num_Assure + L_Nom_Prenom + N_Enfants + N_AF_A_Payer + N_AF_A_Deduire + N_AF_Net_A_Payer B03_* = N_Num_Affilie + L_Période + N_Nbr_Salaries + N_T_Enfants + N_T_AF_A_Payer + N_T_AF_A_Deduire + N_T_AF_Net_A_Payer + N_T_Num_Imma
- Correspondance des assurés et conformité des Allocations Familiales par rapport au préétabli: Ce contrôle consiste à vérifier en se basant sur les lignes du préétabli, la conformité des numéros d'immatriculation du BDS et des Allocations Familiales :
 - C1: Si un numéro d'immatriculation du préétabli n'existe pas au niveau du BDS transmis, alors le fichier BDS sera rejeté. (Ligne manquante).
 - C2: Si pour un immatriculé du BDS, le montant de l'AF reversé est supérieur à celui alloué figurant dans le préétabli, alors le BDS sera rejeté. Dans le cas des situations Sorti et Décédé, l'AF à reverser doit être égale à l'AF net à payer.
 - C 3: Si le nombre d'immatriculés du BDS est supérieur à celui du préétabli alors le BDS sera rejeté. (Ajout de lignes de déclarations de salaires par rapport au préétabli).

Structure détaillée du fichier BDS complémentaire

5.1. Enregistrement type 1 « Nature du fichier communiqué »

Nom	Désignation	Type (Longueur)	Début	
L_Type_Enreg	Type Enregistrement « Réservé».	AN(3)	1	

	Valeur = 'E00'.			
N_Identif_Transfert	Identifiant des informations à transférer (Cette valeur doit être identique à celle émise par la CNSS) pour la déclaration principale	AN(14)	4	
L_Cat	Catégorie des informations à transférer. Valeur = 'E[N]' ou N est le numéro de séquence de la TD principale	AN(2)	18	
L_filler	Zone réservée	AN(241)	20	

5.2. Enregistrement type 2 « Entête Globale de la déclaration»

Nom	Désignation	Type(Longueur)	Début
L_Type_ Enreg	Type Enregistrement « Entête Globale de la déclaration complémentaire».	AN(3)	1
	Valeur = 'E01'.		
N_Num_Affilie	Numéro d'affiliation de l'entreprise.	N(7)	4
L_Période	Mois et Année de la déclaration.	N(6)	11
L_Raison_Sociale	Raison Sociale de l'affilié	N(40)	17
L_Activite	Activité l'affilié	AN(40)	57
L_Adresse	Adresse de l'affilié	N(120)	97
L_Ville	Ville de l'affilié	N(20)	217
C_Code_Postal	Code Postal	N(6)	237
C_Code_Agence	Code de l'agence	N(2)	243
D_Date_Emission	Date de l'émission	N(8)	245
C_Date_Exig	Date limite de retour des BDS et de paiement des cotisations	N(8)	253

Cet enregistrement doit être le même que celui de l'émission de la déclaration principale sauf pour la valeur du type d'enregistrement qui sera égale à E01 au lieu de A01.

5.3. Enregistrement type 3 « Détail de la déclaration des salaires sur préétabli»

Nom	Désignation	Type (Longueur)	Début	Fin
L_Type_ Enreg	Type Enregistrement « Détail de la déclaration des salaires sur préétabli».	AN(3)	1	3
	Valeur = 'E02'			

N_Num_Affilie	Numéro d'affiliation de l'entreprise	N(7)	4	10
L_Période	Mois et Année de la déclaration	N(6)	11	16
N_Num_Assure	Numéro d'immatriculation de l'assuré. Ce champ—contient des espaces.	N(9)	17	25
L_Nom_Prenom	Nom et prénom de l'assuré. Dans ce cas, ce champ sera renseigné par des espaces (vides)	AN(60)	26	85
N_Enfants	Nombre des enfants donnant droit aux allocations familiales. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0	N(2)	86	87
N_AF_A_Payer	Montant des allocations familiales dues au titre du mois, à payer. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0	N(6)	88	93
N_AF_A_Deduire	Montant des allocations familiales perçu antérieurement en trop, à déduire du montant à payer. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0	N(6)	94	99
N_AF_Net_A_Payer	Montant des allocations familiales net à payer. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0	N(6)	100	105
N_AF_A_Reverser	Montant des allocations familiales à reverser. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0	N(6)	106	111
N_Jours_Declares	Nombre de jours déclarés. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0	N(2)	112	113
N_Salaire_Reel	Salaire réel déclaré. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0	N(13)	114	126
N_Salaire_Plaf	Salaire déclaré dans la limite du plafond. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0	N(9)	127	135
L_Situation	Situation de l'assuré.	AN(2)	136	137
	Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des espaces (vides)			
S_Ctr	Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0	N(19)	138	156
L_filler	Zone initialisée à des « espaces »	AN(104)	157	260

Dans ce cas, le fichier BDS complémentaire contient une seule ligne de type E02.

5.4. Enregistrement type 4 « Récapitulatif de la déclaration des salaires sur préétabli»

Nom	Désignation	Type (Longueur)	Début	Fin
L_Type_ Enreg	Type Enregistrement « Récap de la déclaration des salaires sur préétabli».	AN(3)	1	3

	Valeur = 'E03'.			
N_Num_Affilie	Numéro d'affiliation de l'entreprise.	N(7)	4	10
L_Période	Mois et Année de la déclaration.	N(6)	11	16
N_Nbr_Salaries	Nombre des salariés. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0.	N(6)	17	22
N_T_Enfants	Total des enfants donnant droit aux allocations familiales. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0.	N(6)	23	28
N_T_AF_A_Payer	Total des montants des allocations familiales dues au titre du mois, à payer. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0.	N(12)	29	40
N_T_AF_A_Deduire	Total des montants des allocations familiales perçu antérieurement en trop, à déduire du montant à payer. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0.	N(12)	41	52
N_T_AF_Net_A_Payer	Total des montants des allocations familiales net à payer. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0.	N(12)	53	64
N_T_Num_Imma	Total des numéros d'immatriculations. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0.	N(15)	65	79
N_T_AF_A_Reverser	Total des montants des allocations familiales à reverser. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0.	N(12)	80	91
N_T_Jours_Declares	Total des jours déclarés. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0.	N(6)	92	97
N_T_Salaire_Reel	Total des salaires réels déclarés. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0.	N(15)	98	112
N_T_Salaire_Plaf	Total des salaires déclarés dans la limite du plafond. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0.	N(13)	113	125
N_T_Ctr	Somme des Contrôles Horizontaux Déclarés. Dans ce cas, ce champ sera renseigné avec des 0.	N(19)	126	144
L_filler	Zone initialisée à des « espaces »	AN(116)	145	260

5.5. Enregistrement type 5 « Détail déclaration des salaires pour les Entrants»

Nom	Désignation	Type (Longueur)	Début	Fin
L_Type_ Enreg	Type Enregistrement « Détail déclaration complémentaire des salaires pour les Entrants ». Valeur = 'E04'.	AN(3)	1	3
N_Num_Affilie	Numéro d'affiliation de l'entreprise. Dans ce cas, ce champ ne doit être renseigné par des espaces (vides). Ceci dit, il faut	N(7)	4	10

	obligatoirement avoir un entrant déclaré.			
L_Période	Mois et Année de la déclaration.	N(6)	11	16
N_Num_Assure	Numéro d'immatriculation de l'assuré	N(9)	17	25
L_Nom_Prenom	Nom de l'assuré	AN(60)	26	85
L_Num_CIN	N° de la Carte d'Identité Nationale de l'assuré	AN(8)	86	93
N_Nbr_Jours	Le nombre de jours travaillé par l'assuré.	N(2)	94	95
N_Sal_Reel	Le salaire brut réel non plafonné.	N(13)	96	108
N_Sal_Plaf	Le salaire plafonné.	N(9)	109	117
S_Ctr	Somme horizontale des rubriques suivantes : N_Num_Assure, N_Jours_Declares, N_Salaire_Reel, N_Salaire_Plaf.	N(19)	118	136
L_filler	Zone initialisée à des « espaces »	AN(124)	137	260

5.6. Enregistrement type 6 « Récap de la déclaration des salaires entrants»

Nom	Désignation	Type(Longueur)	Début	Fin
L_Type_ Enreg	Type Enregistrement « Récap de la déclaration complémentaire des salaires entrants».	AN(3)	1	3
	Valeur = 'E05'.			
N_Num_Affilie	Numéro d'affiliation de l'entreprise.	N(7)	4	10
L_Période	Mois et Année de la déclaration.	N(6)	11	16
N_Nbr_Salaries	Nombre des salariés entrants.	N(6)	17	22
N_T_Num_Imma	Total des numéros d'immatriculations	N(15)	23	37
N_T_Jours_Declares	Total des jours déclarés.	N(6)	38	43
N_T_Salaire_Reel	Total des salaires réels déclarés.	N(15)	44	58
N_T_Salaire_Plaf	Total des salaires déclarés dans la limite du plafond.	N(13)	59	71
N_T_Ctr	Somme des Contrôles Horizontaux Déclarés.	N(19)	72	90
L_filler	Zone initialisée à des « espaces »	AN(170)	91	260

5.7. Enregistrement type 7 « Récapitulatif Globale de la déclaration des salaires»

Nom	Désignation	Type(Longuer)	Début	Fin
L_Type_Enreg	Type Enregistrement « Récap Globale de la déclaration complémentaire des salaires».	AN(3)	1	3
	Valeur = 'E06'.			
N_Num_Affilie	Numéro d'affiliation de l'entreprise.	N(7)	4	10
L_Période	Mois et Année de la déclaration.	N(6)	11	16
N_Nbr_Salaries	Nombre des salariés (entrants + existants).	N(6)	17	22
N_T_Num_Imma	Total des numéros d'immatriculations	N(15)	23	37
N_T_Jours_Declares	Total des jours déclarés (entrants + existants).	N(6)	38	43
N_T_Salaire_Reel	Total des salaires réels déclarés (entrants + existants)	N(15)	44	58
N_T_Salaire_Plaf	Total des salaires déclarés dans la limite du plafond (entrants + existants)	N(13)	59	71
N_T_Ctr	Somme des Contrôles Horizontaux Déclarés.	N(19)	72	90
L_filler	Zone initialisée à des « espaces »	AN(170)	91	260

Règles de Contrôle du fichier BDS complémentaire

6.1. Contrôle du format :

Même contrôle appliqué pour les télédéclarations principales (sans assurés).

6.2. Contrôle syntaxique:

Même contrôle appliqué pour les télédéclarations principales (sans assurés). Toutefois, les contrôles par rapport au préétablis sont applicables dans ce contexte uniquement pour l'enregistrement de type 1 et 2 et ce par rapport au préétabli de la période concernée.

D'autres controles supplémentaires sont appliquables dans le cas d'une TD complémentaire :

 Contrôle de l'unicité du numéro imma pour une période: Le N° d'immatriculation déclaré dans une TD complementaire ne doit pas figurer dans la TD principale ou dans une autre TD complémentaire concernant la même période. Contrôle de l'unicité du numéro CIN pour une période : en cas d'absence d'un N°imma, Le N° CIN déclaré dans une TD complémentaire ne doit pas ficgurer dans la TD principale ou dans une autre TD complémentaire concernant la même période.

7. Code des erreurs de télédéclarations dans le système e-BDS :

A la réception d'un fichier BDS, le système e-BDS procède au contrôle de son contenu et de sa structure. Dans le cas le système e-BDS détecte des erreurs dues à la non conformité du fichier BDS para rapport au règles citées ci-dessus, la liste des erreurs détectées sera affichée à l'utilisateur via l'interface web du portail. Cette liste indique la ligne au niveau du BDS contenant l'erreur ainsi que le code et la description de cette dernière et éventuellement le numéro d'immatriculation de l'assuré en question.

Les erreurs de contrôle des fichiers e-BDS sont codifiés comme suit :

Note:

Les paramètres présentés entre deux crochets sont remplacés par les valeurs correspondantes au niveau du fichier BDS ou du préétabli associé.

Une erreur bloquante engendre le rejet total d'une télédéclaration.

Une erreur de type Warning est signalée par le système e-BDS et engendre une validation avec réserve de la déclaration de salaires.

Code d'erreur	Type d'enregistrement : Description de l'erreur	Type d'erreur
2	B00 /E00: Longueur de l'enregistrement doit être égale à 260 caractères.	Bloquante
102	B00 / E00: Type d'enregistrement doit être égal à "B00 /E00".	Bloquante
202	B00/ E00: Identifiant des informations à transférer doit correspondre à celui du BDS/AF préétabli :[A00_N_Identif_Transfert]	Bloquante
302	B00/ E00: Catégorie des informations à transférer doit être égale à "B0/E[N]".	Bloquante
12	B01/E01: Longueur de l'enregistrement doit être égale à 260 caractères	Bloquante
112	B01/E01: Type d'enregistrement doit être égal à "B01/E01"	Bloquante
212	B01/E01: Numéro d'affiliation de l'entreprise doit être égal à:[A01_ N_Num_Affilie].	Bloquante
312	B01/E01: Période de la déclaration doit être égale à :[A01_ L_Période]	Bloquante
412	B01/E01: Raison sociale doit être égale à :[A01_L_Raison_Sociale]	Bloquante
512	B01/ E01: Activité doit être égale à :[A01_ L_Activité]	Bloquante
612	B01/E01: Adresse doit être égale à :[A01_ L_Adresse]	Bloquante
712	B01/E01: Ville doit être égale à :[A01_ L_Ville]	Bloquante
812	B01/E01: Code postale doit être égal à :[A01_C_Code_Postal]	Bloquante
912	B01/E01: Code de l'agence doit être égal à :[A01_ C_Code_Agence]	Bloquante
1012	B01/E01: Date d'émission de la déclaration doit être égale à :[A01_ D_Date_Emission]	Bloquante
1112	B01/E01: Date d'exigibilité de la déclaration doit être égale à :[A01_ D_Date_Exig]	Bloquante
22	B02/ E02: Longueur de l'enregistrement doit être égale à 260 caractères	Bloquante
122	B02/ E02: Type d'enregistrement doit être égal à "B02 / E02"	Bloquante
222	B02/ E02: Numéro d'affiliation de l'entreprise doit être égal à:[A02_ N_Num_Affilie]	Bloquante
322	B02/ E02: Période de la déclaration doit être égale à :[A02_ L_Période]	Bloquante
422	B02: Assuré ne figurant pas dans le BDS/AF préétabli:[A02_ N_Num_Assure]	Bloquante
-422	B02: Assure doit être dans le même ordre que le BDS/AF préétabli :	Bloquante
428	B02: Déclaration de salaire en double : [B04_nom_prenom]	Bloquante
-428	B02 : Assuré figure dans le BDS/AF et ne figure pas dans la DS reçue : [A02_N_Num_Assure]	Bloquante

4000	ECO. Numéro d'importain del l'acquiré delt être érale à Connece	Diagraphia
1822	E02: Numéro d'immatriculation de l'assuré doit être égale à 9 espaces	Bloquante
522	B02: Nom et prénom doit correspondre à celui du BDS/AF préétabli : [A02_L_Nom_Prenom]	Bloquante
622	B02: Nombre d'enfants doit correspondre à celui du BDS/AF préétabli :[A02_N_Enfants]	Bloquante
722	B02: Montant des allocations familiales doit correspondre à celui du BDS/AF préétabli : [A02_N_AF_A_Payer] B02: Montant des allocations familiales percu antérieurement en trop, à déduire du montant à payer doit correspondre	Bloquante
822	à celui du BDS/AF préétabli : [A02_N_AF_A_Deduire] B02: Montant des allocations familiales net à payer doit correspondre à celui du BDS/AF préétabli [A02_	Bloquante
922	N_AF_Net_A_Payer]	Bloquante
1022	B02 : Montant des allocations familiales à reverser doit être numérique et inférieur ou égal au montant AF net à payer :[A02_N_AF_Net_A_Payer]	Bloquante
1122	B02 : Nombre de jours déclarés doit être de valeur [SI!= « »? nulle :non nulle et inférieur ou égale à 26]	Bloquante
-1122	B02 : Nombre de jours déclarés doit être de valeur nulle	Bloquante
1222	B02 : Salaire réel doit être de valeur supérieur à 0	Bloquante
-1222	B02 : Salaire réel doit être de valeur nulle	Bloquante
1322	B02: Salaire déclaré dans la limite du plafond doit être égale à : [valeur du salaire plafonné en vigueur pour cette période]	Plaguanta
1322	B02: Le salaire réel et le nombre de jours déclarés ne respectent pas le SMIG en vigueur. Veuillez	Bloquante
1622	vérifier que les valeurs saisies sont en centimes!	warning
1422	B02 : Code situation doit être égal soit à (" ","SO","DE","IT","IL","AT","CS","MP")	Bloquante
1522	B02/ E03: Somme horizontale est erronée	Bloquante
32	B03/ E03: Longueur de l'enregistrement doit être égale à 260 caractères	Bloquante
132	B03/E03: Type d'enregistrement doit être égal à "B03/E03"	Bloquante
232	B03/ E03: Numéro d'affiliation de l'entreprise doit être égal à: [A0 3_ N_Num_Affilie].	Bloquante
332	B03/E03: Période de la déclaration doit être égale à : [A03 L Période	Bloquante
432	B03: Nombre des salariés déclarés doit correspondre à celui des salariés émis dans le BDS/AF préétabli : [A03_ N_Nbr_Salaries]	Bloquante
532	B03: Total des enfants donnant droit aux allocations familiales devrait être égal à :[A03_ N_T_Enfants]	Bloquante
632	B03: Total des montants des allocations familiales dues au titre du mois, à payer doit être égal à :[A03_ N_T_AF_A_Payer]	Bloquante
732	B03: Total des montants des allocations familiales perçu antérieurement en trop, à déduire du montant à payer est erroné	Bloquante
832	B03/ E03: Total des montants des allocations familiales net à payer est erroné	Bloquante
932	B03/ E03: Total des numéros d'immatriculations est erroné	Bloquante
1032	B03/ E03: Total des montants des allocations familiales à reverser est erroné	Bloquante
1132	B03/E03: Total des jours déclarés est erroné	Bloquante
1232	B03/E03: Total des salaires réels déclarés est erroné	Bloquante
1332	B03/E03: Total des salaires déclarés dans la limite du plafond est erroné	Bloquante
1432	B03/E03: Somme des Contrôles Horizontaux Déclarés est erronée	Bloquante
42	B04/E04: Longueur de l'enregistrement doit être égale à 260 caractères	Bloquante
142	B04/ E04: Type d'enregistrement doit être égal à "B04"	Bloquante
242	B04/ E04: Numéro d'affiliation de l'entreprise doit être égal à:[A01_ N_Num_Affilie]	Bloquante
342	B04/ E04: Période de la déclaration doit être égale à :[A01_ L_Période]	Bloquante
442	B04/ E04: Numéro d'immatriculation erroné : [B04_N_Num_Assure]	Bloquante
	B04/E04: Déclaration de salaire en double pour l'assuré entrant :[B04_N_Num_Assure][B04_N_Nom_prenom]/[
448	E04_N_Num_Assure][E04_N_Nom_prenom]	Bloquante
440	B04/E04: WARNING: Afin de sauvegarder les droits de vos employés vous etes tenus de les immatriculer et de les	Dioqualite
-442	déclarer sous leurs numéros d'immatriculations . Nom/Prénom : [B04_nom_prenom] /[E04_nom_prenom]	warnning
542	B04/E04: Nom /Prénom doit être fournit pour l'assuré entrant et composé de caractères alphanumériques la liste des caractères acceptés.	Bloquante
-542	B04/E04: Nom /Prénom ne doit pas être renseigné.	Bloquante
642	B04/E04: N° de la Carte d'Identité Nationale doit être fournit pour l'assuré entrant et composé de caractères alphanumériques. Nom/Prénom: [B04_L_Nom_Prenom] /[E04_L_Nom_Prenom] la liste des caractères acceptés.	Bloquante
-642	B04/E04: N° de la Carte d'Identité Nationale ne doit pas être renseigné	Bloquante
742	B04/E04: Nombre de jours déclarés doit être de valeur supérieur à 0 et inférieur ou égale à 26 . Nom/Prénom : [B04_nom_prenom]/ [E04_nom_prenom]	Bloquante
-742	B04: Nombre de jours déclarés doit être de valeur nulle.	Bloquante
842	B04/E04: Salaire réel doit être de valeur supérieur à 0 . Nom/Prénom: [B04_nom_prenom] [E04_nom_prenom]	Bloquante

-842	B04: Salaire réel doit être de valeur nulle.	Bloquante
942	B04/E04 : Salaire déclaré dans la limite du plafond doit être inférieur ou égal à : (salaire réel ou salaire plafonné en viqueur)	Bloquante
1642	B04/E04: Le salaire réel et le nombre de jours déclarés ne respectent pas le SMIG en vigueur. Veuillez vérifier que les valeurs saisies sont en centimes!	
1042	B04/E04 : Somme horizontale est erronée	Bloquante
52	B05/E05: Longueur de l'enregistrement doit être égale à 260 caractères	Bloquante
152	B05/E05 : Type d'enregistrement doit être égal à "B05"	Bloquante
252	B05/E05 : Numéro d'affiliation de l'entreprise doit être égal à:[A01_ N_Num_Affilie].	Bloquante
352	B05/E05 : Période de la déclaration doit être égale à :[A01_ L_Période]	Bloquante
452	B05/E05 : Nombre des salariés entrants est erroné	Bloquante
552	B05/E05: Total des numéros d'immatriculations des entrants est erroné	Bloquante
652	B05/E05: Total des jours déclarés est erroné	Bloquante
752	B05/E05 : Total des salaires réels déclarés est erroné	Bloquante
852	B05/E05 : Total des salaires déclarés dans la limite du plafond est erroné	Bloquante
952	B05/E05 : Somme des Contrôles Horizontaux Déclarés est erroné	Bloquante
1152	E05: Une DS complémentaire ne peut pas être sans entrants	Bloquante
62	B06/E06: Longueur de l'enregistrement doit être égale à 260 caractères	Bloquante
162	B06/ E06: Type d'enregistrement doit être égal à "B06"	Bloquante
262	B06/E06: Numéro d'affiliation de l'entreprise est erroné	Bloquante
362	B06/E06: Période de la déclaration est erronée	Bloquante
462	B06/E06: Nombre des salariés (salariés entrants + salariés émis) est erroné	Bloquante
562	B06/E06: Total des numéros d'immatriculations (salariés entrants + salariés émis) est erroné	Bloquante
662	B06/E06: Total des jours déclarés (salariés entrants + salariés émis) est erroné	Bloquante
762	B06/E06: Total des salaires(entrants + émis) réels déclarés est erroné	Bloquante
862	B06/E06: Total des salaires(entrants + émis) déclarés dans la limite du plafond est erroné	Bloquante
962	B06/E06: Somme globale des Contrôles Horizontaux Déclarés est erroné	Bloquante
-222	Taille du fichier est trop grande	Bloquante
-333	Fin de fichier incorrect	Warning

8. Liste des codes ASCII accéptés dans le système e-BDS :

Les chaînes alphanumériques constituant le nom, le prénom et le N° de la CIN des salariés sont basées sur les codes ASCII suivants :

Caractère	Code ASCII	Code Hexadécimal
Espace	32	20
Tabulation	9	09
Α	65	41
В	66	42
С	67	43
D	68	44
E	69	45
F	70	46
G	71	47
Н	72	48
1	73	49
J	74	4A
К	75	4B
L	76	4C

M	77	4D
N	78	4E
0	79	4F

Р	80	50
Q	81	51
R	82	52
S	83	53
Т	84	54
U	85	55
V	86	56
W	87	57
Х	88	58
Υ	89	59
Z	90	5A
0	48	30
1	49	31
2	50	32
3	51	33
4	52	34
5	53	35
6	54	36
7	55	37
8	56	38
9	57	39

V. GLOSSAIRE

Portail e-BDS: Le système de télédéclaration et de télépaiement de la CNSS.

Espace Privé: Zone du portail e-BDS dont l'accès nécessite la possession d'un certificat numérique ainsi que des droits de connexion.

SI de la CNSS : Services Internes de la CNSS

SI des affiliés : système de gestion de paie de l'entreprise affilié à la CNSS.

BDS: Bordereau de déclarations des salaires

Fichier BDS: Fichier informatique contenant les éléments du BDS en respectant le format d'échange de la CNSS.

Préétabli : Bordereau envoyé mensuelment par la CNSS à l'affilié. Il présente la situation de l'affilié.

Le fichier préétabli : Fichier Informatique contenant les éléments du préétabli. C'est un fichier téléchargeable par l'affilié via le système e-BDS.

Mode EDI: Télétransmission de la déclaration par dépôt d'un fichier BDS sur le portail e-BDS.

Mode EFI: Télétransmission de la déclaration via un formulaire électronique sur le portail e-BDS.